

Délibération n° 2017-80

OBJET : CONVENTION PARTENARIALE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VERSAILLES GRAND PARC POUR LES LIGNES DE BUS (GHP, J, 15 ET 17) - PARTICIPATION FINANCIERE 2017

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	59
Présents et représentés	:	72
Votants	:	72

Le mercredi 22 mars 2017, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 16 mars 2017, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Mme. Brigitte	PUECH	Commune de Ballainvilliers
M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Fabienne	GERARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois
Mme. Ouiam	HAMMAN	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
Mme. Florence	LORTON	Commune de Longjumeau

Délibération n° 2017-80

M. Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau
M. Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Mme. Michèle	FRERET	Commune de Massy
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
M. Bernard	LAFFARGUE	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
Mme. Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Christian	PAGE	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Véronique	CHATEAU-GILLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

M. Guy MALHERBE donne pouvoir à Mme. Geneviève BESSE

Mme. Anne de ROCQUIGNY donne pouvoir à M. Jean-Luc VALENTIN

Mme. Françoise MARHUENDA donne pouvoir à M. Jean ROZNOWSKI

Mme. Michèle DESCAMPS donne pouvoir à M. Paul LORIDANT

Délibération n° 2017-80

M. Babacar FALL donne pouvoir à Mme. Ouiam HAMMAN
 M. Jacques LEPELTIER donne pouvoir à M. Rémi BETIN
 Mme. Catherine DELAITRE donne pouvoir à M. Olivier THOMAS
 M. Serge MORONVALLE donne pouvoir à Mme. Marie-Pierre DIGARD
 M. Pierre OLLIER donne pouvoir à M. Nicolas SAMSOEN
 Mme. Elisabeth PHILIPPOTEAU donne pouvoir à M. Bernard LAFFARGUE
 Mme. Isabelle KLJAJIC donne pouvoir à M. Claude PONS
 M. Gilles CORDIER donne pouvoir à M. Pierre COSTI
 M. Richard TRINQUIER donne pouvoir à M. Christian LECLERC
 Mme. Sophie DEQUEKER suppléant de M. Patrice GILBON

DELEGUES ABSENTS

Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Sonia	DAHOU	Commune des Ulis
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Monsieur Francisque Vigouroux

Objet : CONVENTION PARTENARIALE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE VERSAILLES GRAND PARC POUR LES LIGNES DE BUS (GHP, J, 15 ET 17) - PARTICIPATION FINANCIERE 2017

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Francisque VIGOUROUX.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation sur les transports intérieurs ;

VU la loi n°2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, notamment son article 36 ;

VU l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 relative à l'organisation des transports de voyageurs dans la Région Ile-de-France ;

VU le décret n°49-1473 du 14 novembre 1949 modifié relatif à la coordination des transports ferroviaires et routiers ;

VU l'arrêté préfectoral n°2015/PREF.DRCL/N°178 du 2 octobre 2015 portant périmètre d'un EPCI à fiscalité propre issu de la fusion de la Communauté d'agglomération Plateau de Saclay, de la Communauté d'agglomération Europ Essonne avec extension aux communes de Verrières-le-Buisson et Wissous ;

VU la délibération du Société de transport d'Ile de France du 2 juin 2010 relative aux services réguliers routiers de voyageur en Ile-de-France, contrat d'exploitation type 2 et convention partenariale pour l'ensemble des lignes du réseau Les Ulis – Massy – Saclay ;

VU la délibération du Conseil communautaire de l'ex-CAPS n°2010-186 en date du 30 septembre 2010 relative à la convention partenariale au titre du contrat d'exploitation type 2 pour le réseau Les Ulis – Massy – Saclay avec le STIF, la CAEE, Transdev et la Savac ;

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc n°2010-12-13 du 7 décembre 2010 relative à la convention partenariale entre le STIF, Versailles Grand Parc, la ville du Chesnay et le GME regroupant les entreprises de transport dans le cadre du contrat d'exploitation de type 2 des services réguliers routiers de voyageurs ;

VU la délibération du Syndicat des Transports d'Ile-de-France du 7 juin 2011 relative à la convention de délégation de compétences en matière de services réguliers routiers de transport de voyageurs, Autorité Organisatrice de Proximité sur le secteur du plateau de Saclay ;

VU la délibération du Conseil communautaire de l'ex-CAPS n°2011-134 du 30 juin 2011 relative à la convention de délégation de compétences en matière de services réguliers routiers de transport de voyageurs, Autorité Organisatrice de Proximité sur le secteur du plateau de Saclay ;

Délibération n° 2017-80

CONSIDERANT que le montant de la participation financière de la Communauté d'agglomération et son actualisation au déficit d'exploitation des lignes GHP et J du réseau Phébus est, depuis le 19 mars 2014, pris en compte dans le cadre de ladite convention particulière ;

CONSIDERANT que le montant de la participation financière de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et son actualisation au déficit d'exploitation des lignes 15 et 17 du réseau Mobicaps, est, depuis le 13 février 2014, pris en compte dans le cadre de ladite convention particulière ;

CONSIDERANT l'avis de la commission n°7 « Mobilités, Bâtiments, Voirie, Collecte et traitement des déchets » du 6 mars 2017 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. AUTORISE le versement de la participation financière de la Communauté d'agglomération prévue dans la convention particulière, à la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au titre de l'année 2016 ;
2. DIT que la participation financière de la Communauté d'agglomération, telle que prévue dans ladite convention, pour les lignes de bus GHP et J est de 22 791,56 €HT pour l'année 2016, au profit de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
3. DIT que la dépense est inscrite au budget de l'année 2017, chapitre et fonctions nécessaires ;
4. DIT que la participation financière de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, telle que prévue dans ladite convention, pour les lignes de bus 15 et 17 est de 86 241,21 €HT pour l'année 2016, au profit la Communauté d'agglomération ;
5. DIT que la recette est prévue au budget communautaire de 2017, chapitre, fonctions et articles nécessaires.

Fait et délibéré le mercredi 22 mars 2017

Extrait conforme à l'original

Le Président,

Michel BOURNAT



Délibération n° 2017-80

ADOPTÉE par (72 VOIX)

72 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Christian LECLERC, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, Mme. Fabienne GERARD , Mme. Patricia VINCENT, M. Guy MALHERBE, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, Mme. Anne de ROCQUIGNY, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Michèle DESCAMPS, M. Babacar FALL, Mme. Ouiam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT, M. Rémi BETIN , M. Jacques LEPELTIER, Mme. Florence LORTON, M. Olivier SEGBO, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Dawari HORSFALL, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Mustapha MARROUCHI, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER , Mme. Elisabeth PHLIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICHARDEAU, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Raymond RAPHAEL, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, M. Gilles CORDIER, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Chrystel LEBOEUF, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Christian PAGE, M. Pierre-Alexandre MOURET, Monsieur Stéphane BAZILE, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, Mme. Véronique CHATEAU-GILLE, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Dominique FONTENAILLE , M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON, M. Richard TRINQUIER

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232 - 20170322 - Luc 120788 - DE

Date AR Préfecture : 24.03.2017